



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### fonctionnement

Question écrite n° 121901

#### Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la situation particulièrement dégradée dans laquelle se trouve l'enseignement agricole public (EAP). Déjà dans un rapport en date de novembre 2008, le rapporteur soulignait combien il sentait « ses interlocuteurs au bord de l'épuisement, si ce n'est du renoncement ». Il ajoutait également que la situation de l'enseignement agricole était « devenue insupportable » et que la question n'était plus « celle de la bonne gestion des deniers publics, mais celle de la survie du service public de l'éducation et de l'égalité entre les élèves des différentes administrations mettant en œuvre ce service ». Rien depuis la présentation de ce rapport n'a évolué. Les Assises de l'EAP de décembre 2009 n'ont en rien modifié la situation de l'EAP qui poursuit aujourd'hui son déclin au rythme des suppressions d'emplois, des réductions de dotation globale horaire, des plafonnements des recrutements... Ainsi, suite au vote du budget 2011, en décembre 2011, 145 emplois, dont près des trois quarts pour le seul enseignement public qui ne scolarise pourtant plus que 37 % des effectifs de l'enseignement agricole, ont été supprimés. Ces restrictions budgétaires ont entraîné, comme chaque année, du fait des fermetures des classes, des refus d'élèves, la suppression d'options, la disparition dans le public de classe de 4<sup>me</sup> et de 3<sup>me</sup>, des dédoublements, ou des travaux en petits groupes non assurés. Pour la rentrée 2012, ce sont encore 280 nouvelles suppressions d'emplois d'enseignants dont la disparition est planifiée. Le comité permanent de défense et de développement de l'enseignement agricole public a alerté les autorités publiques sur la situation de cet enseignement et sur les conséquences dramatiques que signifierait un nouveau budget contraint pour 2012. Il souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement en cette matière.

#### Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT) est attentif aux préoccupations exprimées sur les moyens alloués à l'enseignement agricole public, afin de lui permettre d'assumer le rôle qui est le sien au sein de l'enseignement national français. Ancré dans les territoires, l'enseignement agricole prépare l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et des nombreux métiers essentiels au développement socio-économique des régions. À l'heure où l'agriculture doit relever des défis majeurs, elle a besoin de l'enseignement agricole pour l'accompagner dans ces mutations. Il constitue une composante à part entière du système éducatif français et participe pleinement aux réformes éducatives dans le respect de ses spécificités. Après une large concertation organisée dans le cadre des Assises de l'enseignement agricole avec l'ensemble des acteurs, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire a décidé d'un « pacte renouvelé », décliné en 60 mesures concrètes, permettant de tracer une feuille de route pour cet enseignement. Les deux tiers de ces mesures sont d'ores et déjà finalisées. La rénovation de la voie professionnelle est désormais effective dans l'ensemble des établissements et pour toutes les filières accessibles en trois ans au lieu de quatre. Cette année 2012 marque ainsi la fin de la première vague de rénovation des baccalauréats professionnels. En outre, les ministres en charge de l'agriculture et de l'éducation nationale ont pour ambition d'intensifier tant au niveau central que

déconcentré les coopérations entre les deux dispositifs d'enseignement. Cette coopération s'est notamment concrétisée par la signature d'une convention de partenariat entre les deux ministres et une première réunion nationale des recteurs et des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, qui s'est tenue en septembre dernier. Pour autant, la maîtrise des dépenses publiques impose des efforts à tous les acteurs de l'administration, notamment en matière d'emploi et le MAAPRAT participe, au même titre que les autres départements ministériels, à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Dans ce contexte, pour l'année scolaire 2012-2013, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire maintient la priorité faite à l'enseignement agricole au sein de son ministère. Concernant les réductions d'effectifs prévues dans le projet de loi de finances 2012, il a ainsi veillé à ce que les 280 suppressions de postes soient fixées à un niveau permettant leur absorption par la réforme du baccalauréat professionnel, qui voit la fin de l'accueil d'une double génération d'élèves à la rentrée prochaine. Par ailleurs, l'enseignement technique agricole se voit conforté par un budget en augmentation (+ 1,7 % par rapport à 2011), qui s'élève à 1 319 Meuros en autorisations d'engagement et 1 307 Meuros en crédits de paiement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Liebgott](#)

**Circonscription :** Moselle (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 121901

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 15 novembre 2011, page 11898

**Réponse publiée le :** 20 décembre 2011, page 13298